



# La planification de votre retraite : qu'est-ce qui vous empêche d'agir?

**Les Canadiens ne planifient pas adéquatement en vue de leur retraite, et ce n'est pas nécessairement parce qu'ils ne comprennent pas l'importance de la planification.**

## Ce n'est pas un manque de connaissance...

Selon les résultats d'un sondage<sup>1</sup> effectué pour le compte de l'Institut Info-Retraite BMO, les Canadiens de plus de 35 ans considèrent qu'il faut prendre trois importantes mesures pour assurer sa sécurité financière à la retraite :

- commencer à épargner le plus tôt possible;
- établir un programme d'épargne régulier;
- utiliser pleinement les instruments de placement profitant d'un traitement fiscal avantageux, comme le REER et le CELI.

Près de neuf répondants sur dix qui ne sont pas encore à la retraite conviennent que le fait de commencer à mettre une modeste somme de côté chaque mois aux fins de leur épargne-retraite ferait une différence considérable à long terme.

## Mais « savoir » quelque chose et agir en conséquence sont deux choses différentes

La difficulté de mettre des connaissances en pratique peut être en partie attribuée à des pulsions comportementales. Les gens ont tendance à accorder moins de valeur à une récompense future (p. ex., un style de vie confortable à la retraite) qu'à un avantage immédiat (p. ex., la consommation courante). Ils ressentent davantage une « perte » dans l'immédiat (p. ex., une consommation réduite) qu'ils ne valorisent un gain dans le futur (p. ex., une épargne-retraite adéquate).

## La présence d'autres priorités

Les priorités concurrentes constituent également un obstacle important à la planification et à l'épargne en vue de la retraite.

Une très forte majorité des répondants au sondage ont reconnu que la planification de la retraite est utile. En outre, près de neuf répondants sur dix sont d'avis qu'une telle planification devrait commencer avant 35 ans. Par ailleurs, les répondants du groupe des 35 à 44 ans sont ceux qui accusent le plus de retard dans la planification et l'épargne en vue de la retraite, du fait qu'ils consacrent leurs énergies à rembourser leurs dettes<sup>2</sup>.

Les répondants comptant des enfants de moins de 18 ans au sein de leur ménage (un groupe qui recoupe étroitement celui des répondants de 35 à 44 ans) ont également reconnu que leur épargne-retraite n'est pas hautement prioritaire, tout en se montrant les plus insatisfaits du montant de leur épargne-retraite accumulée. Ce n'est pas étonnant, car après tout, ces répondants font face à de nombreuses priorités financières concurrentes : ils achètent une maison, paient une hypothèque et élèvent des enfants. Aujourd'hui, les gens fondent une famille à un âge plus avancé. De ce fait, ils risquent de remettre à plus tard le moment où ils se pencheront sérieusement sur leur épargne-retraite.

## Agir dès maintenant

À la lumière de ces résultats, quelle leçon les personnes des différents groupes d'âge peuvent-elles tirer ?

### Jeunes adultes (moins de 35 ans)

La retraite peut sembler bien éloignée, mais au lieu d'attendre d'avoir 35 ans, vous devriez commencer la planification de votre retraite dès maintenant.

Comme vous disposez d'un long horizon de planification, si vous prenez de saines habitudes en ce qui a trait aux dépenses et à l'épargne, vous profiterez considérablement du pouvoir de la capitalisation, et ce, même si vous n'épargnez qu'un petit montant d'argent régulièrement pour commencer.

Supposons qu'à 25 ans, vous épargnez 100 \$ par semaine dans un instrument de placement à l'abri de l'impôt (comme le REER) et obtenez un rendement annuel composé de 5 %. À 65 ans, votre placement vaudrait 663 724 \$. Supposons maintenant que vous ne commencez à épargner qu'à 45 ans. Même si vous doublez le montant de vos cotisations (soit 200 \$ par mois), votre placement ne vaudrait que 357 131 \$ à 65 ans. Pourtant, dans les deux cas, vos cotisations totaliseraient 208 000 \$.

En fait, si vous commencez à épargner à 25 ans, comme dans l'exemple précédent, mais arrêtez de le faire à 45 ans, votre placement atteindrait malgré tout 473 787 \$ à 65 ans, même si vos cotisations ne totalisent que 104 000 \$!



# La planification de votre retraite : qu'est-ce qui vous empêche d'agir?

## Personnes de 35 à 44 ans (particulièrement les parents ayant de jeunes enfants)

Aux prises avec des priorités financières concurrentes, vous devez épargner en toute connaissance de cause. Afin d'éviter la tentation bien naturelle de céder à la procrastination et de satisfaire exclusivement vos besoins immédiats, vous pourriez adopter les stratégies suivantes :

- Vous inscrire au régime de retraite et aux autres programmes d'épargne de l'employeur (notamment au régime d'actionnariat des employés) et épargner au moyen de retenues salariales systématiques.
- Utiliser pleinement les instruments de placement profitant d'un traitement fiscal avantageux, comme le REER et le CELI. Cotiser à un REER pour profiter d'une capitalisation à l'abri de l'impôt et pour obtenir d'intéressants remboursements d'impôt qui peuvent servir à rembourser des dettes ou à étoffer des placements.
- Vous inscrire à un programme d'épargne automatique pour « vous payer d'abord ».

## Personnes de 45 ans et plus

La plupart des personnes de ce groupe d'âge connaissent leurs années les mieux rémunérées. Elles doivent donc se prévaloir pleinement des avantages qu'offrent les instruments de placement profitant d'un traitement fiscal avantageux, comme le REER et le CELI.

Si vous avez relégué au second plan la planification et l'épargne en vue de la retraite, vous avez du rattrapage à faire. Élaborez un plan de retraite et demandez l'aide d'un professionnel, s'il y a lieu. Vous devez avoir un objectif financier quantifiable et disposer d'une stratégie d'épargne qui vous permettra de mieux l'atteindre.

Vous devriez également songer à utiliser d'autres véhicules de placement efficaces sur le plan fiscal, comme l'assurance vie universelle, pour suppléer aux régimes d'épargne retraite classiques.

## Une influence positive sur la prochaine génération

Si vous êtes un parent, votre engagement à respecter vos responsabilités financières profitera à vos enfants. Près de 70 % des répondants au sondage ont affirmé que leurs propres habitudes d'épargne ont été influencées par celles de leurs parents. Et les répondants ont massivement reconnu qu'il est important d'enseigner aux enfants à établir un budget et à épargner.

N'y a-t-il pas meilleur moyen d'enseigner que de donner l'exemple?

## Prendre en main sa propre retraite

Il importe de comprendre que les décisions que vous prenez maintenant auront une incidence sur votre style de vie à la retraite, une période qui pourrait bien durer plus longtemps que toute votre carrière. Heureusement, il n'est jamais trop tard pour commencer à planifier en vue de la retraite.

De nos jours, nous vous incitons plus que jamais à consulter un membre de l'équipe de développement des affaires de BMO<sup>MD</sup> Assurance. Ce dernier vous aidera à concevoir un programme permettant à vos clients d'atteindre leurs objectifs de retraite grâce à des concepts comme le Régime de retraite assurée de BMO Assurance.

Cet article vous a été présenté par : le Centre Info-retraite BMO. Le Centre Info-retraite BMO a été créé en 2008 pour présenter des points de vue novateurs et des stratégies financières aux personnes sur le point de prendre leur retraite ou déjà retraitées.

<sup>1, 2</sup> Sondage sur la finance comportementale et la planification de la retraite, Institut Info-retraite BMO, juin 2010.

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre AGP, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près, avec notre numéro sans frais au 1-877-742-5244 ou visiter notre site : [www.bmoassurance.com/conseiller](http://www.bmoassurance.com/conseiller).

Région de l'Ontario  
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique  
1-866-217-0514

Région de l'Ouest  
1-877-877-1272

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.



Rédigé à titre informatif, cet article n'est pas conçu, et ne doit pas être considéré, comme une source de conseils professionnels. Adressez-vous à votre représentant de BMO Groupe financier pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière. Le contenu de cet article provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Groupe financier ne peut toutefois pas garantir son exactitude ni son exhaustivité. BMO Groupe financier ne s'engage pas à aviser les particuliers advenant un changement dans l'information fournie. Tous droits réservés. La reproduction de cet article sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans une autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Groupe financier.